

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

### Résumé descriptif de la certification

**Code RNCP : 30121**

#### Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique (fiche nationale)

<b>AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION</b>	<b>QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION</b>
Conservatoire national des arts et métiers, Université de Franche-Comté - Besançon, Université de Bordeaux, Université d'Evry-Val-d'Essonne, Université Grenoble Alpes, Université de la Réunion, Université de Limoges, Université Claude Bernard - Lyon 1, Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10, Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Université de Perpignan Via Domitia, Université de Poitiers, Université de Rennes 1, Université Paul Sabatier - Toulouse 3, Université Clermont Auvergne, Université d'Orléans, Aix-Marseille Université, Université de Lorraine, Université de Corse - Pasquale Paoli, Sorbonne université, Université Haute Alsace - Mulhouse, Université de Picardie Jules Verne - Amiens, Université des Antilles	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme., Administrateur général du Cnam

#### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

227 Energie, génie climatique

**Formacode(s) :**

#### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Mise en place d'une démarche de qualité environnementale dans les milieux industriels et du bâtiment
- Intégration des énergies renouvelables
- Essais et mise au point d'installations
- Audit et mesure de la consommation d'énergie dans les entreprises et administrations des secteurs privés, publics et chez les particuliers
- Optimisation des installations énergétiques en proposant des solutions efficaces de réduction de consommation d'énergie
- Gestion d'affaire : organisation, planification, suivi, tarification, relations externes
- Respect des contraintes du marché de l'énergie, des normes et de la réglementation
- Etude et conduite du dimensionnement et de l'installation de systèmes énergétique complexes
- Sureté de fonctionnement des installations et de leurs constituants

- Définir les essais/tests à réaliser pour mettre en place ou contrôler les installations
- Analyser et exploiter les résultats des mesures et tests.
- Rédiger un document technique (cahier des charges, dossier d'étude, rapport de suivi, notice) à destination des décideurs et des sous-traitants.
- Mobiliser les outils de gestion de projet, de maintenances préventive et corrective et d'amélioration des procédés afin d'assurer la sûreté de fonctionnement des systèmes complexes.

- Choisir les techniques adéquats et les outils à utiliser.

Mobiliser les concepts fondamentaux de l'énergie thermique pour dimensionner et concevoir.

- Maitriser l'utilisation des outils informatiques dédiés à la conception, au développement et au bon fonctionnement ou à l'optimisation de procédés industriels ou tertiaires.

- Assurer le suivi de projet, la planification des opérations, la qualité dans le respect des normes et réglementations.

- Appliquer, se référer et ou contrôler les règles de sécurité des biens et des personnes, en particulier celles liées à l'électricité (NFC 18-510)

• Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.

• Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.

• Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.

• Développer une argumentation avec esprit critique.

• Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.

• Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.

• Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.

• Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.

• Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.

• Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.

• Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.

• Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.

• Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

*Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.*

**Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat**

- M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- D : Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- F : Construction
- H : Transports et entreposage

- Conducteur de travaux
- Technicien de maintenance
- Gestionnaire de projet
- Technicien supérieur en énergétique
- Assistant responsable fluides et énergies
- Chargé d'affaire pour les PME
- Assistant d'exploitation en production et distribution d'énergie
- Assistant responsable chargé d'étude
- Technicien / Technicienne de diagnostics immobiliers

#### **Codes des fiches ROME les plus proches :**

F1106 : Ingénierie et études du BTP

F1201 : Conduite de travaux du BTP

H1102 : Management et ingénierie d'affaires

H1206 : Management et ingénierie études, recherche et développement industriel

F1103 : Contrôle et diagnostic technique du bâtiment

#### **Réglementation d'activités :**

En application du II de l'article 21 de l'arrêté du 15 février 2012, modifié pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, certains établissements permettent la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR, catégorie CEO)).

Se référer aux sites web des établissements pour identifier ceux concernés.

#### **Modalités d'accès à cette certification**

#### **Descriptif des composantes de la certification :**

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade

de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

**Bloc de compétence :**

INTITULÉ	DESRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 30121 - Usages numériques	Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 30121 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<p>Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.</p> <p>Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.</p> <p>Développer une argumentation avec esprit critique.</p>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 30121 - Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.</li> <li>· Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.</li> </ul>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 30121 - Positionnement vis à vis d'un champ professionnel	<p>Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.</p> <p>Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.</p> <p>Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.</p>

INTITULÉ	DESRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 30121 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle</p>	<p>Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.</p> <p>Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.</p> <p>Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.</p> <p>Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.</p>
<p>Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 30121 - Réalisation d'un diagnostic et/ou d'un audit pour apporter des conseils.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir les essais/tests à réaliser pour mettre en place ou contrôler les installations</li> <li>• Analyser et exploiter les résultats des mesures et tests.</li> <li>• Rédiger un document technique (cahier des charges, dossier d'étude, rapport de suivi, notice) à destination des décideurs et des sous-traitants.</li> <li>• Mobiliser les outils de gestion de projet, de maintenances préventive et corrective et d'amélioration des procédés afin d'assurer la sûreté de fonctionnement des systèmes complexes.</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 30121 - Gestion et adaptation des processus de production</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Choisir les techniques adéquats et les outils à utiliser.</li> <li>• Mobiliser les concepts fondamentaux de l'énergie thermique pour dimensionner et concevoir.</li> <li>• Maitriser l'utilisation des outils informatiques dédiés à la conception, au développement et au bon fonctionnement ou à l'optimisation de procédés industriels ou tertiaires.</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 30121 - Application de la réglementation du secteur en matière de : qualité, hygiène, sécurité et environnement</p>	<p>Assurer le suivi de projet, la planification des opérations, la qualité dans le respect des normes et réglementations.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
	Appliquer, se référer et ou contrôler les règles de sécurité des biens et des personnes, en particulier celles liées à l'électricité (NFC 18-510)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>
En contrat d'apprentissage	X		Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>
Après un parcours de formation continue	X		Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>
En contrat de professionnalisation	X		Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>

Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

### Base légale

#### Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle-
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

#### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018
- Cnam Paris, arrêté du : 24/08/2016
- Sorbonne Université, arrêté du : 29/07/2016
- Université Claude Bernard - Lyon 1, arrêté du : 28/06/2016
- Université de Bordeaux, arrêté du : 26/05/2018
- Université de Clermont Auvergne, arrêté du : 23/03/2017
- Université de Corse-Pascal-Paoli, arrêté du : 16/03/2018
- Université de Franche-comté - Besançon, arrêté du : 20/04/2017
- Université de Haute Alsace - Mulhouse, arrêté du : 22/06/2018

Université de la Réunion, arrêté du : 24/07/2015

Université de Limoges, arrêté du : 04/09/2018

Université de Lorraine, arrêté du : 19/02/2018

Université de Pau et des Pays de l'Adour, arrêté du : 10/06/2016

Université de Perpignan Via domitia, arrêté du : 16/11/2017

Université de Picardie Jules Verne - Amiens, arrêté du : 19/07/2018

Université de Poitiers, arrêté du : 24/09/2018

Université des Antilles, arrêté du : 17/07/2018

Université d'Evry-Val-d'Essonne, arrêté du : 05/06/2015

Université d'Orléans, arrêté du : 22/05/2018

Université Grenoble Alpes, arrêté du : 11/07/2016

Université Paris-Est créteil Val-de-Marne - Paris 12, arrêté du : 16/07/2015

Université Paris-Ouest-Nanterre-La défense - Paris 10, arrêté du : 30/06/2017

Université Paul Sabatier - Toulouse 3, arrêté du : 01/06/2016

Université Rennes 1, arrêté du : 29/06/2017

#### **Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

-Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015

- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

#### **Références autres :**

##### **Pour plus d'informations**

#### **Statistiques :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

#### **Autres sources d'information :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Université de Franche-Comté - Besançon](#)

[Université de Bordeaux](#)

[Conservatoire national des arts et métiers](#)

[Université d'Evry-Val-d'Essonne](#)

[Université Grenoble Alpes](#)



[Université de La Réunion](#)

[Université de Limoges](#)

[Université Claude Bernard - Lyon 1](#)

[Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10](#)

[Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12](#)

[Université de Pau et des Pays de l'Adour](#)

[Université de Perpignan Via Domitia](#)

[Université de Poitiers](#)

[Université Rennes 1](#)

[Université Paul Sabatier - Toulouse 3](#)

[Université de Clermont Auvergne](#)

[Université d'Orléans](#)

[Aix-Marseille Université](#)

[Université de Lorraine](#)

[Université de Corse-Pascal-Paoli](#)

[Université de Haute Alsace - Mulhouse](#)

[Université de Picardie Jules Verne - Amiens](#)

[Université des Antilles](#)

[Sorbonne Université](#)

**Lieu(x) de certification :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

**Historique de la certification :**